L'île de Sein, une île en sursis ?

Petit bout de terre émergée de 58 ha à quelques kilomètres à l’ouest de la Pointe du Raz, l'île de Sein est "non-interconnectée", c.-à-d. non raccordée au réseau électrique continental, tout comme Ouessant, la Corse, la Guadeloupe, la Martinique ou la Réunion.

Son électricité est produite par des groupes électrogènes qui brûlent chaque année 420 000 litres de fuel importés, ce qui met le prix du kWh à 0,50 € au lieu de 0,05 € sur le continent, soit un surcoût global estimé à 400 000 € payés par le contribuable via la CSPE\*.

De plus, la combustion de ce fuel dégage de grandes quantités de CO2, gaz à effet de serre.

L’ile de Sein culmine à 15 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais son altitude moyenne est de 1,5 mètre. Victime par le passé de nombreuses marées noires, elle se retrouve aujourd'hui gravement menacée par les conséquences du dérèglement climatique (montée des eaux, tempêtes).

Mais les Sénans veulent sauver leur île.

Avec un programme de réduction de la consommation, et en valorisant le potentiel en énergies de l'île (mer, vent, soleil), ils ont élaboré un projet de fourniture d'électricité "100% renouvelable", citoyen, respectueux de l'environnement, et qui créera 2 emplois.

Hélas ! EDF ne l'entend pas de cette oreille.

S'appuyant sur une réglementation d'un autre siècle, elle met tout en œuvre pour sauvegarder son monopole, et empêcher ce projet d'aboutir.

Entre les Sénans (et leurs associations ATREIS & IDSE), et EDF, le bras de fer juridique est désormais engagé.

\*Contribution au Service Public de l'Electricité

Source : dépliant "L'Energie d'une île, un projet par et pour les habitants".

[www.idsenergies.fr](http://www.idsenergies.fr)
contact@idsenergies.fr transitioniledesein@gmail.com